

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 JUIN 2016

Légalement convoqué le vingt-six mai deux mil seize, le Conseil Municipal de la Commune de VERON s'est réuni dans la Salle de la Mairie en séance ordinaire le jeudi 2 juin 2016 à 20 h 00, sous la présidence de Madame le Maire, Pascale MOUREAUX.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Pierre PASQUIER (1^{er} Adjoint), Mme Lydie ROBILLARD (2^{ème} Adjoint), M. Jean PACHECO (3^{ème} Adjoint), Mme Marie-Noëlle DANTIN (4^{ème} Adjoint), M. Jean-Pierre GOUYON (5^{ème} Adjoint), M. Jean-Claude FOULON, Mme Sylvie BAZUS, M. Denis ROUGER, Mme Véronique GREMMEL, M. Marc BONNEAU, Mme Catherine BOULARD, Mme Béatrice DHUICQ.

ETAIENT ABSENTS : Mme Jade COLAS, M. Joaquim DA SILVA.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES: Mme Pascale CHASTRAGNAT (pouvoir à M. Denis ROUGER), Mme Linda BERNE (pouvoir à M. Jean-Pierre PASQUIER),

SECRETAIRE DE SEANCE DESIGNE : M. Jean-Pierre GOUYON.

Le procès-verbal de la réunion du 5 avril 2016 a été affiché aux lieux et places réservés à cet effet et tous les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du document. Le procès-verbal est adopté et signé à l'unanimité des membres présents.

1 – Non Valeurs – Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Trésor Public propose de passer des impayés en non valeurs sur le budget de l'eau pour une somme de 516.32 € et sur le budget de l'assainissement pour une somme de 589.77 €. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte de passer les impayés proposés en non valeurs.

2 – Décisions modificatives – Mme le Maire propose au Conseil Municipal les décisions modificatives suivantes sur le budget de l'assainissement et sur le budget centre de santé :

En fonctionnement : En recettes : chapitre 70 : article 706121 : + 2 000 €

En dépenses : chapitre 014 : article 706129 : + 2 000 €

En fonctionnement : En recettes : Chapitre 70 : article 70688 : + 20 €

En dépenses : chapitre 67 : article 673 : + 20 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte les décisions modificatives proposées.

3 – Redevances d'occupation des sols - Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la redevance au titre des concessions pour l'année 2016 s'élève à 1 230.22 €. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à émettre le titre correspondant à l'encontre de GRDF. Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2016 est de 374.40 € et celle au titre de l'occupation provisoire du domaine

public communal pour les chantiers de travaux réalisés sur les réseaux de distribution de gaz pour l'année 2016 de 0 €. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise et charge d'émettre un titre à l'encontre de GRDF au titre des redevances de 2016 d'un montant total de 374€.

4 – Collège Champ Plaisants - Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le voyage en Angleterre est annulé. Le collège de Champs Plaisants demande si la participation de 150 € versée est maintenue pour le voyage à Dijon. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide que le collège Champs Plaisants conserve la participation versée.

5 – Centre de Santé – Mme le Maire informe le Conseil Municipal du bilan 2015 ainsi que du départ de Dr LEVY au 1^{er} juin 2016. Suite à la commission d'appel d'offres du vendredi 27 mai, les entreprises retenues sont :

- Lot n°1 : Terrassement VRD : 5 offres : l'entreprise IDTP pour un montant de 57 189.23 €,
- Lot n°2 : Gros œuvre : 7 offres : l'entreprise TAUPIN pour un montant de 91 268.15 €,
- Lot n°3 : Carrelages Faïences : 3 offres : l'entreprise ART ET TECH pour un montant de 18 712.33 €,
- Lot n°4 : Charpente couverture : 4 offres : l'entreprise DRU pour un montant de 44 987.86 €,
- Lot n°5 : Menuiseries extérieures : 6 offres : l'entreprise MENUISERIE JOBERT pour un montant de 49 207.00 €,
- Lot n°6 : Plâtrerie et menuiseries intérieures : 4 offres : l'entreprise LEMAIRE BAT pour un montant de 42 641.99 €,
- Lot n°7 : Electricité VMC alarme : 3 offres : l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 40 850.03 €,
- Lot n°8 : Plomberie sanitaires pompe à chaleur : 3 offres : l'entreprise BUISSON CANO pour un montant de 42 014.67 €,
- Lot n°9 : Peinture : 7 offres : l'entreprise NAGLA pour un montant de 12 000.00 €,
- Lot n°10 : Mobilier : 3 offres : l'entreprise GUILLEMOT pour un montant de 14 174.00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, suit la commission d'appel d'offres et accepte les offres des entreprises pour un montant total de 413 045.24 € HT.

Les accusés de réception des subventions ont été réceptionnés : les travaux peuvent démarrer.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant est proposé par l'architecte pour le marché de maîtrise d'œuvre en raison du montant modifié du marché. Ses honoraires restent identiques sur la partie phase projet mais sont modifiés sur les autres phases. Le

Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte l'avenant de 3 442.50 € HT proposé.

6 – Vente d'un pavillon – Mme le Maire informe le Conseil Municipal que Brennus Habitat souhaite vendre le pavillon sise 5 allée des Alouettes aux locataires. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, émet un avis favorable pour cette vente.

7 – Parcelles - Mme le Maire informe le Conseil Municipal que près de l'arrêt de car, à la Grange au Doyen, les parcelles ZM 200, ZM 201 et ZM 202 sont non constructibles mais un chalet a été graduellement bâti. Aujourd'hui, elles sont mises en vente. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à engager une procédure judiciaire. Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le propriétaire des parcelles ZC 500, ZC 499 et ZC 140, parcelles non constructibles, souhaite déplacer le compteur d'eau. A l'époque, celui-ci avait été autorisé par le Préfet. Le Conseil Municipal, après délibération et vote (ABSTENTION : 1 Mme BAZUS ; POUR : 15 les autres membres), autorise le déplacement du compteur après le paiement des frais de remise à neuf d'un compteur (440 € HT). Mme le Maire informe le Conseil Municipal, que les parcelles ZH 391, ZH 400, ZH 390, ZH 383, ZH 384, ZH 385, ZH 386, ZH 348 et ZH 349 sont en vente. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise et charge Mme le Maire d'engager une procédure judiciaire afin d'agrandir le périmètre de protection de la source.

8 – Jury d'assises - Le Conseil Municipal procède au tirage au sort à partir de la liste électorale générale de VERON. Six électeurs ont été tirés au sort : électeurs n°363, n°56, n°1491, n°1044, n°1335 et n°1874. Les intéressés seront prévenus par courrier.

9 – Informations –

- **Présentation des DIA** – Mme le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner traitées depuis la dernière séance.
- **Dates à retenir :**
 - **Samedi 25 juin** : kermesse des écoles,
 - **samedi 25 juin** : feux de la St Jean avec le groupe FAX,
 - **jeudi 14 juillet** : animation et jeux, pique-nique tiré du sac,
 - **vendredi 15 juillet** : feu d'artifices et retraite aux flambeaux.
- **Eoliennes** : le projet éolien se trouverait dans un couloir aérien de l'armée. Pour l'instant, le projet est arrêté.
- **Transports scolaires** : les bulletins d'inscription au transport sont disponibles en mairie. La gestion est faite par la Communauté d'Agglomération et plus par le Conseil Départemental, sauf pour les élèves scolarisés sur Joigny et Auxerre. Le transport pour les particuliers se fera à la demande à compter du 1^{er} septembre 2016.
- **FOOT** : lecture d'un courrier émanant de 5 propriétaires avenue de la Gare. Ceux-ci se plaignent de jeunes footballeurs enjambant leurs barrières et endommageant ainsi leurs clôtures. Le club de foot rappelle qu'il ne s'agit pas forcément de leurs adhérents mais se sent concerné et prêt à installer des filets de protection afin que cette situation cesse. Il lui manque les poteaux pour les installer.

- **Syndicat Etigny-Passy-Véron** : projet de dissolution, point évoqué lors d'un prochain conseil.
- **Syndicat des Ordures Ménagères** : projet de dissolution, point évoqué lors d'un prochain conseil.
- **Intercommunalité du Villeneuvien** : 2 réunions de prévues pour la liquidation. Une répartition des biens est envisagée. La commune de Véron a mis une option pour une voiture de type Clio 3 d'un montant de 6 500 €. L'enveloppe récupérée serait d'environ 200 000 €.
- **Inondations** : remerciements à l'entreprise DECHAMBRE ainsi qu'à Pierre et Thierry DECHAMBRE. Les employés municipaux, Maurice et Jean-Marie, sont eux aussi restés en intervention jusqu'à 23h le lundi 30 mai pour le bien des administrés.
Courrier de M. LEMEMBRE : lecture faite de celui-ci. Une réponse a été faite. Aucune réunion de la commission Environnement n'a eu lieu en raison du temps pris par la Communauté d'Agglomération et le projet du centre de santé. De plus, la commune ne sachant si la Communauté d'Agglomération prend la source dans ses compétences, elle n'engage aucun frais pour l'instant.
- **Incivilité** : il est toujours interdit de déposer des ordures ménagères et déchets dans la nature. Si quelqu'un voit une personne le faire, prévenir la mairie. Une plainte sera alors déposée et des poursuites engagées : la personne incivile encoure une amende et des sanctions judiciaires.

10 – Affaires et questions diverses –

Mme Lydie ROBILLARD : remercie la Commune pour la mise à disposition du matériel lors du vide grenier.

M. Jean-Pierre GOUYON : signale la roue à aube avenue de la Gare.

M. Jean-Pierre PASQUIER : signale qu'il serait judicieux d'abandonner le projet Petite ZA. Les terrains sont utiles en cas d'inondations, fait avérer ces derniers jours.

Mme Catherine BOULARD : remercie de la part des entreprises l'intervention de M. Thierry DECHAMBRE.

M. Jean PACHECO : informe qu'un administré souhaite la fermeture du cimetière le soir.
Difficile à réaliser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le Secrétaire de Séance

M. Jean-Pierre GOUYON